



CC des Rives de l'Ognon (Siren : 242504504)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Recologne
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/2002
Date d'effet	09/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. THIERRY DECOSTERD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	48 grande rue
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25170 Recologne
Téléphone	03 81 58 27 05
Fax	03 81 58 15 17
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 338
Densité moyenne	61,12

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Burgille (212501019)	527
25	Chevigney-sur-l'Ognon (212501506)	249
25	Courchapon (212501720)	171
25	Emagny (212502173)	628
25	Franey (212502579)	284
25	Jallerange (212503171)	192
25	Lavernay (212503320)	601
25	Le Mouterot (212504146)	120
25	Moncley (212503833)	335
25	Placey (212504559)	150
25	Recologne (212504823)	585
25	Ruffey-le-Château (212505101)	329
25	Sauvagney (212505366)	167

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>o Actions dans le domaine de l'environnement reconnues d'IC : programmes de préservation de sites naturels remarquables à vocation intercommunale et toutes études ou actions dans ce domaine portant géographiquement sur au moins la moitié du territoire. La cc est autorisée à conventionner avec toute structure chargée de suivre le contrat rivière Ognon.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>réalisation et gestion des zones d'opérations d'aménagement du territoire reconnues d'IC, soit : les zones d'activités futures supérieures à 5 ha sur lesquelles la TPZ sera instituée. (actuellement zones des CHintres (à Recologne) et de la Manche (à Ruffey-le-Chateau)</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<i>- étude, réalisation et gestion d'équipements immobiliers, nécessaires au maintien et au développement d'une activité économique. S'Ont reconnues d'IC toutes action de cette nature (bâtiments relais, immobilier d'entreprise sous forme de location-vente des terrain et bâtiments) créées sur des sites propriété de la cc ou participant au développement de l'activité</i>

économique de la cc. - conduite d'opérations en faveur du développement et de la promotion des activités économiques reconnues d'IC. sont d'IC : les opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat (orac) ou toute intervention coordonnée avec les intercommunalités voisines et toutes les actions qui, par leur rayonnement économique (zone de chalandise intercommunale) ou leur caractère innovant, visent au développement économique de la cc.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
gymnase de Marnay. La CC est autorisée à adhérer au SM du CEG de Marnay
- Etablissements scolaires
- Activités péri-scolaires
Activités péri et extra scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
Actions en faveur du développement des activités sociaculturelles et sportives déclarées d'intérêt communautaire : sont d'IC toutes actions qui de par l'origine intercommunale des bénéficiaires et de caractère original et innovant méritent d'être prise en charge par la cc.
- Activités sportives
Actions en faveur du développement des activités sociaculturelles et sportives déclarées d'intérêt communautaire : sont d'IC toutes actions qui de par l'origine intercommunale des bénéficiaires et de caractère original et innovant méritent d'être prise en charge par la cc.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
toutes actions ou opérations (ZAC, ZAD,) futures dont l'objet se situe essentiellement dans les domaines de compétence de la cc.
- Constitution de réserves foncières
et droit de préemption
- Organisation des transports non urbains
organisation et gestion des transports collectifs. LA cc est autorisée à exercer par voie de délégation la compétence du département.

Développement touristique

- Tourisme
actions de développement, de promotion et de partenariat visant à développer le tourisme en milieu rural telles que les boucles intercommunales de randonnée et les circuits à thème. - les actions retenues au schéma intercommunal de la randonnée et du développement touristique ou résultant d'une déclinaison de la charte intercommunautaire initiée par la CCRO et la CC de Marnay ou la CAGB.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- NTIC (Internet, câble...)
réseau de télécommunications haut débit
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (252501317)	SM fermé	212 718
25	S.Y.B.E.R.T.(mixte) (252508247)	SM fermé	235 804
70	SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU GYMNASSE DES CARMES (257001743)	SM fermé	9 819

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)